

Date de dépôt : 4 mai 2020

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Diego Esteban : Soupçons de corruption, de violation du secret de fonction et d'acceptation d'un avantage au sein de la police genevoise : faire toute la lumière sur les événements, point de situation sur l'enquête du Ministère public et de l'inspection générale des services

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Le 8 mai 2019, le Conseil d'Etat répondait à une question urgente écrite<sup>1</sup> portant sur une affaire touchant une vingtaine d'agents de la police municipale et de la police cantonale.*

*Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indiquait n'avoir reçu aucune information de la part du Ministère public concernant les faits incriminés, ce qui ne lui permettait aucunement de prendre les mesures appropriées de prévention contre ces menaces majeures, pesant sur le bon fonctionnement de la police genevoise.*

*Près d'un an plus tard, aucune nouvelle information ne semble avoir été communiquée au sujet de cette affaire, aucune mesure ne semble avoir été prise pour prémunir nos forces de l'ordre contre de nouveaux faits similaires.*

---

<sup>1</sup> QUE 1035-A : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01035A.pdf>

Ces éléments m'amènent à poser les questions suivantes :

- *Les résultats de l'enquête du Ministère public et de l'inspection générale des services, ou à tout le moins une information sommaire sur son avancement, ont-ils été communiqués au Conseil d'Etat ?*
- *Si tel est le cas, quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises ou a-t-il l'intention de prendre au sujet des agents impliqués ? Comment entend-il renforcer la surveillance interne de la police pour prévenir ces situations à l'avenir ?*
- *Si tel n'est pas le cas, quels sont les moyens dont dispose le Conseil d'Etat pour obtenir la vérité sur les événements précités ? Envisage-t-il d'avoir recours à ces moyens ?*

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse à cette question écrite.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La réponse du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite est la suivante :

Dans le cadre de l'enquête menée par le Ministère public et l'inspection générale des services (IGS), le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) a été nanti d'une partie des faits de cette enquête.

Sur cette base, une analyse globale est en cours, étant précisé que certaines procédures individuelles ont d'ores et déjà débuté. En fonction de la gravité des éléments retenus, des mesures et des sanctions seront prises.

Pour prévenir ces situations, plusieurs démarches managériales ont été entreprises, ainsi qu'une révision complète du code de déontologie de la police soulignant les valeurs fondamentales de l'administration et l'ensemble des règles et des devoirs auxquels est soumis le personnel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS